

Pass sanitaire - Calendrier annoncé par le Président de la République dans son allocution du 12 juillet 2021

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2021/07/12/adresse-aux-francais-12-juillet-2021>



Sortie de crise sanitaire du 1er juillet au 30 septembre 2021 <i>A partir du 21 juillet 2021, examen d'une loi par le Parlement réuni en session extraordinaire</i>			
A partir du 9 juin 2021	A partir du 21 juillet 2021	A partir de "début août" 2021	A partir du 15 septembre 2021
Pass sanitaire obligatoire à partir de 1.000 pers pour les seuls visiteurs et congressistes			
"Lieux de loisirs et de culture " "Spectacles, parcs d'attraction, concerts ou festivals"		Pass sanitaire obligatoire à partir de 50 personnes pour tous les participants " <i>clients, usagers ou salariés</i> "	
"Cafés, restaurants, centres commerciaux" "Transports longue distance, trains et cars longs trajets" "EHPAD, établissements médico-sociaux"		"Seuls les vaccinés et les personnes testées négatives pourront accéder à ces lieux, qu'ils soient clients, usagers ou salariés. "	
Contrôles et sanctions			"Des contrôles seront opérés, et des sanctions seront prises."